



Appel à candidature Résidence artistique

Espace Saint-Exupéry - Aigueperse (63260)
Printemps 2026

Candidatures ouvertes du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2025
*Résidence artistique dans le cadre de la Convention Territoriale
d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 2023-2028*

CONTEXTE

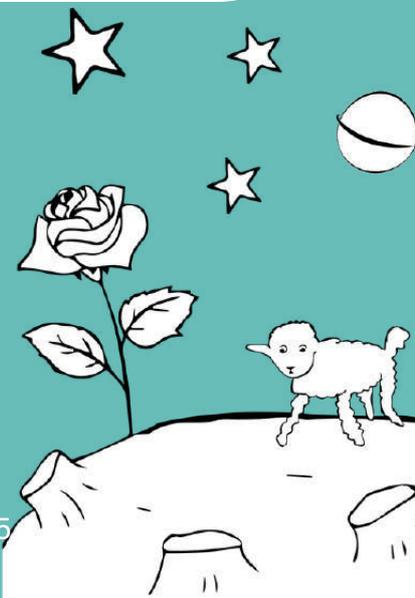
1

Située dans le Puy-de-Dôme, à 20 min de Clermont-Ferrand et Vichy, **la communauté de communes Plaine Limagne** regroupe 25 communes rurales autour de 3 pôles : Aigueperse, Maringues, Randan. Le territoire est marqué par :



- une **forte proportion de jeunes familles**,
- une dynamique autour de **l'éducation, de la culture et du lien social**,
- un engagement pour **l'équité territoriale et les droits culturels**,
- une volonté d'**inscrire l'art dans les lieux du quotidien**, au contact des habitants.

La CTEAC 2023–2028 de Plaine Limagne place la **jeunesse**, la **mixité des publics**, **l'ancrage local**, la **transition écologique** et **l'expérimentation collective** au cœur de ses axes stratégiques.



L'ESPACE SAINT-EXUPÉRY

2

L'Espace Saint-Exupéry à Aigueperse est un **nouvel équipement enfance-jeunesse** intercommunal, ouvert à la vie de tous les jours, qui réunit :

- un accueil de loisirs (3-11 ans),
- une crèche (0-3 ans) "Graines de soleil",
- un Relais Petite Enfance (RPE) "Graines d'enfance",
- quelques cours de l'école de musique intercommunale (EMPL)

Ce lieu est traversé chaque jour par une grande variété de publics : enfants, professionnel·les, parents, musicien·nes, animateur·ices.

Le projet de résidence doit s'**y ancrer dans le quotidien**, dans une logique de **coopération**, de **proximité** et de **création partagée**.



OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

3

L'artiste (ou collectif) devra :

- **Déployer un projet de création** ancré dans sa propre démarche artistique,
- Imaginer des **dispositif de rencontre et de participation** accessibles à tous,
- **Travailler en lien étroit avec les professionnel·les du lieu** pour co-construire les temps d'ateliers et de présence
- Réaliser une **œuvre collective**, dont **au moins une composante restera dans les murs du lieu** (matérielle, sonore, visuelle ...)
- Nourrir sa création d'une **observation fine des usages**, de l'architecture, des rythmes et des personnes qui habitent le lieu.

Le projet artistique ne doit **pas se limiter à une succession d'ateliers**, mais proposer **une expérience sensible et esthétique forte**, ancrée dans une **vision**.

La co-création ne doit pas s'apparenter à une commande d'œuvre ou à la production d'une pièce conséquente, mais relever d'une **démarche d'expérimentation artistique à des fins de démocratisation culturelle**.

Le temps alloué au projet de création ne devra pas dépasser **30 % de la durée totale de la résidence**, le reste étant consacré aux actions de médiation et de rencontre avec les publics.

L'artiste résident est invité à donner à voir, à comprendre, à ressentir, et à faire vivre de manière innovante la recherche qui l'anime.

Saint
Exupéry

LES PUBLICS

4

La particularité du projet est qu'il s'adresse **à tous les publics du lieu, sans distinction** :

- les **très jeunes enfants** (crèche et petite enfance)
- les **enfants scolarisés** (3-11 ans)
- les **parents et familles** (accueil informel, temps partagés),
- les **professionnel·les** (animateur·rices, assistant·e·s maternel·les, services techniques, directeur·rices de site, enseignant·es de musique ...)

L'artiste ou le collectif devra proposer des formats adaptés à la **diversité des âges, des rythmes et des niveaux de langage** et être capable de construire des passerelles entre ces groupes.

La transversalité, l'adaptabilité et la capacité à co-construire avec les équipes sont des critères essentiels.



UNE RÉSIDENCE ANCRÉE DANS LA CTEAC

5

Le projet devra s'inscrire dans les valeurs portées par la CTEAC de Plaine Limagne :

Droits culturels

*chacun·e peut créer,
participer*

**Co-création
intergénérationnelle****Mixité sociale et
territoriale****Valorisation des savoirs
locaux****Attention au sensible et
au sensoriel**

*en particulier pour les
très jeunes enfants*

Éveil au monde

*à la nature, à l'autre, à
la mémoire, au
patrimoine, à l'écoute*

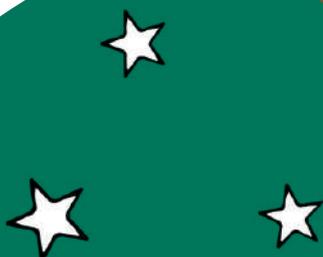
Chaque candidature devra formaliser les articulations possibles ou projetées entre l'univers artistique de l'artiste et les spécificités du territoire de Plaine Limagne, afin de proposer un projet unique et adapté à la population locale.

DISCIPLINES ARTISTIQUES

6

L'appel est ouvert à **toutes les disciplines artistiques**, à l'**exception de la danse**, déjà portée par une action récente.

Les projets peuvent être pluridisciplinaires (ex. : arts plastiques et son, récit et objet, installation et musique...).



CONDITIONS ET MOYENS

7



BUDGET ALLOUÉ

14 000€ TTC

Ce montant comprend : honoraires, production, déplacements, hébergement, matériel (à détailler dans le budget prévisionnel).



DURÉE

2 à 3 mois (période à convenir entre mars et juin 2026)

Présence régulière requise (ex. : 2 à 3 jours par semaine).



HÉBERGEMENT

Un hébergement pourra être mis à disposition par la collectivité (à préciser lors de la contractualisation).



ESPACE DE TRAVAIL

mis à disposition dans l'équipement.



ACCOMPAGNEMENT

par la coordination CTEAC et les services de Plaine Limagne
Service culture, réseau de lecture publique, enfance-jeunesse, services techniques



DÉPLACEMENTS

L'artiste devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel avec permis de conduire en cours de validité



LANGUE

Pour les candidatures internationales, la maîtrise de la langue française à l'oral est indispensable.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

8

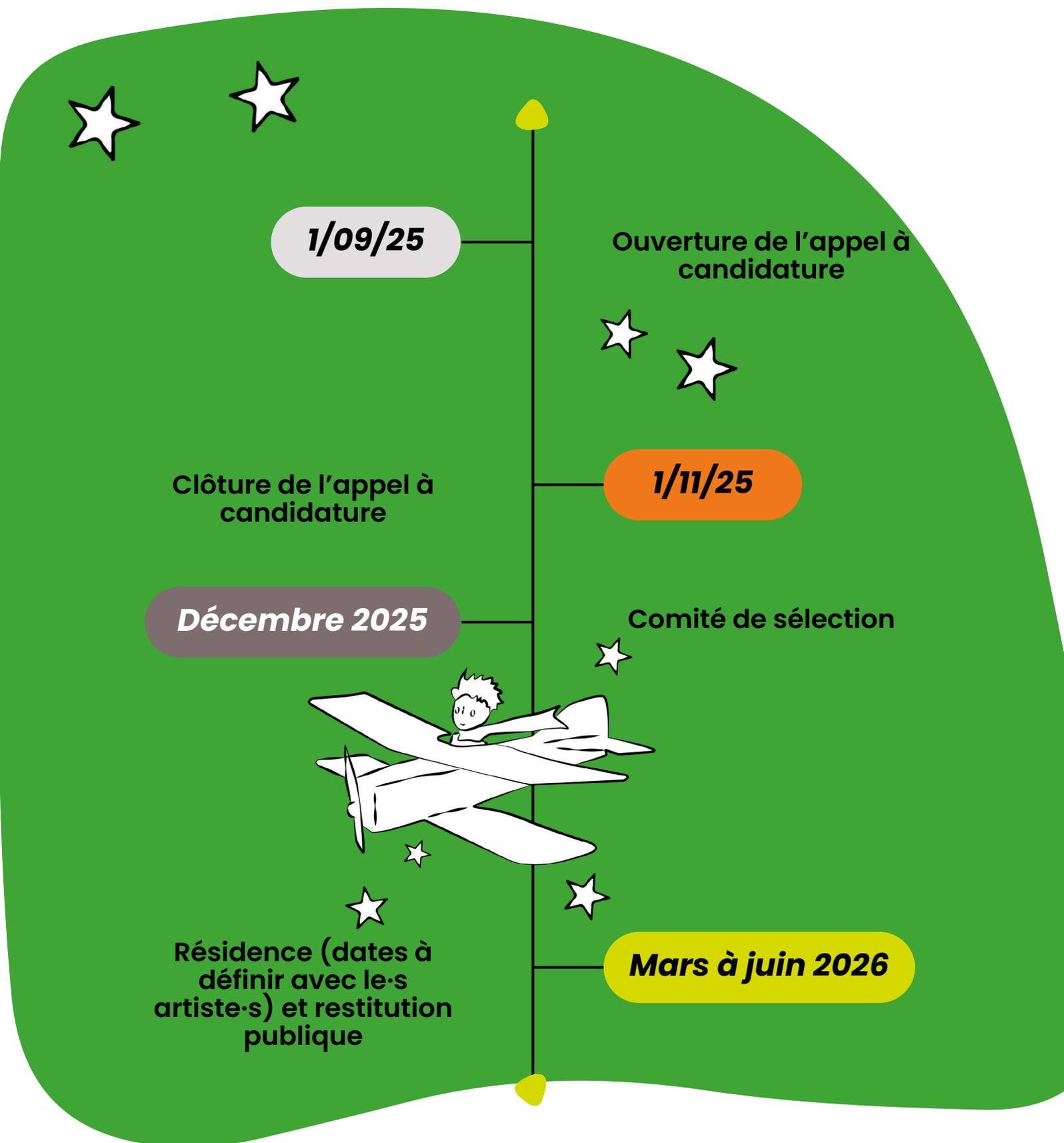
Le dossier doit comprendre

- Un **CV / bio** de l'artiste ou du collectif
- Un **dossier artistique** illustrant la démarche et des références de projets menés avec des publics
- Une **note d'intention** (2 à 4 pages) explicitant :
 - ✿ la **vision artistique**,
 - ✿ l'intérêt pour ce lieu et ce territoire,
 - ✿ la **manière de dialoguer avec les publics et les professionnel·les**,
 - ✿ une **ébauche de pistes de création** et d'ateliers,
 - ✿ la **forme envisagée pour l'œuvre finale (non figée)**.
- Un **calendrier indicatif**
- Un **budget prévisionnel simplifié**



CALENDRIER

9



CANDIDATURE ET CONTACTS

10

Les candidatures sont à envoyer :

PAR MAIL À :

culture@plainelimagne.fr

Objet : "Résidence artistique - Espace
Saint-Exupéry 2026"

PAR COURRIER POSTAL :

Communauté de communes Plaine Limagne
Service culture
158 Grande rue - BP 23
63260 AIGUEPERSE



Pour tout renseignement contactez le service culture de Plaine Limagne :



04 73 86 89 80



culture@plainelimagne.fr